



## Assemblée générale

Distr. limitée  
3 décembre 2002  
Français  
Original: anglais

### Cinquante-septième session

### Deuxième Commission

Point 87 b) de l'ordre du jour

### Environnement et développement durable :

### Stratégie internationale de prévention des catastrophes

**Projet de résolution soumis par le Vice-Président de la Commission, M. Jan Kára (République tchèque), sur la base de consultations officielles concernant le projet de résolution A/C.2/57/L.16**

### **Coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 52/200 du 18 décembre 1997, 53/185 du 15 décembre 1998, 54/220 du 22 décembre 1999, 55/197 du 20 décembre 2000 et 56/194 du 21 décembre 2001 ainsi que les résolutions 1999/46 et 1999/63 du Conseil économique et social, en date des 28 et 30 juillet 1999, et prenant note de la résolution 2000/33 du Conseil, en date du 28 juillet 2000,

*Réaffirmant* qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales visant à prévenir, à limiter et à réparer les dégâts causés par les catastrophes naturelles résultant du phénomène El Niño,

*Tenant compte* de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable<sup>1</sup> et du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable<sup>2</sup> adoptés lors du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002,

*Prenant note avec intérêt* des initiatives de partenariat prises de leur plein gré par un certain nombre de gouvernements, d'organisations internationales et de groupes importants et annoncées lors du Sommet,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>3</sup>;

<sup>1</sup> A/CONF.199/20, chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>2</sup> Ibid., résolution 2, annexe.

<sup>3</sup> A/57/189.



2. *Se félicite* des efforts que fait le Gouvernement équatorien, en coopération avec l'Organisation météorologique mondiale et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en vue de la création du Centre international de recherche sur le phénomène El Niño, ainsi que de l'annonce faite concernant l'ouverture du Centre en janvier 2003 à Guayaquil (Équateur), et encourage toutes les parties à poursuivre de concert leurs efforts en faveur du développement du Centre;

3. *Engage* le Secrétaire général et les organismes, fonds et programmes compétents des Nations Unies, notamment ceux qui participent à l'application de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, et encourage la communauté internationale à prendre les mesures qui se révéleraient nécessaires pour faciliter la création du centre de recherche susmentionné à Guayaquil, et invite la communauté internationale à fournir une assistance financière, technique et scientifique et à apporter sa coopération à cette fin, ainsi qu'à renforcer, le cas échéant, d'autres centres se consacrant à l'étude du phénomène El Niño;

4. *Encourage* le centre, dès sa création, à renforcer ses liens, selon qu'il conviendra, avec d'autres services météorologiques et hydrologiques nationaux de la région latino-américaine, avec la Commission permanente du Pacifique Sud, l'Institut interaméricain et recherches sur les changements à l'échelle du globe, l'Institut international de recherche sur la prévision du climat, ainsi que d'autres organisations régionales et mondiales pour l'étude du climat compétentes, telles que le Centre européen de prévisions météorologiques à moyen terme, le Centre africain pour l'application de la météorologie au développement, le Centre de suivi de la sécheresse et le Réseau Asie Pacifique pour la recherche sur le changement à l'échelle du globe, et d'autres centres compétents, selon qu'il conviendra, afin d'assurer l'utilisation efficace et judicieuse des ressources existantes;

5. *Demande* au Secrétaire général de veiller, avec l'assistance de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, à ce que soient étudiées comme il convient les mesures nécessaires pour faire face plus efficacement aux événements météorologiques et hydrologiques extrêmes tels qu'El Niño, dans le cadre de l'examen, en 2004, de la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr : directives pour la prévention des catastrophes, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets, et de son plan d'action<sup>4</sup>;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à promouvoir l'application intégrale de ses résolutions 52/200, 53/185, 54/220, 55/197 et 56/194 ainsi que des résolutions 1999/46, 1999/63 et 2000/33 du Conseil économique et social;

7. *Prie également* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa cinquante-neuvième session, au titre de la question intitulée « Environnement et développement durable », de la suite qui aura été donnée à la présente résolution.

---

<sup>4</sup> A/CONF.172/9; résolution 1, annexe I.